

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE
ELECTION PARTIELLE AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ECOLE DOCTORALE 355
« ESPACES, CULTURES, SOCIETES » D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTIN DU 16 mars 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille
Vu le règlement intérieur du collège doctoral d'Aix-Marseille Université
Vu le règlement intérieur de l'École doctorale 355 validé par la Commission Recherche en sa séance du 3 mai 2018

Considérant qu'à la suite d'une démission et d'un changement d'affectation, deux sièges sont actuellement vacants dans le collège des représentants des personnels HDR au sein du conseil scientifique de l'École Doctorale 355

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection partielle des représentants des personnels HDR au Conseil scientifique de l'École Doctorale 355, qui aura lieu le **jeudi 16 mars 2023 de 9h00 à 17h00**, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote

MMSH, 5 rue du Château de l'Horloge, CS 90412, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX2

Salle du scrutin : Bureau C 101, 1^{er} étage du Bât C
Présidente de bureau de vote : **Sabine LUCIANI**
Assesseure 1 : **Marie JACQUÉ**
Assesseure 2 : **Gaëlle HERBERT DE LA PORTBARRÉ-VIARD**

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et le bureau de vote.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'ED 355 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 6 mars 2023



Sabine LUCIANI
Directrice de l'Ecole Doctorale 355

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
La Directrice de l'ED 355

Sabine LUCIANI